

# Vous souhaitez déposer une annonce

## Étape 1. Création de compte

La création de compte se fait depuis la page internet <http://www.infos-jeunes.fr/user>. Il faut impérativement avoir une adresse électronique valide.

Un lien dans le pied de page du site « Déposer une annonce » ainsi que des boutons « Déposer une annonce » sur les pages dédiées aux offres vous permettent d'accéder à l'url de création de compte.

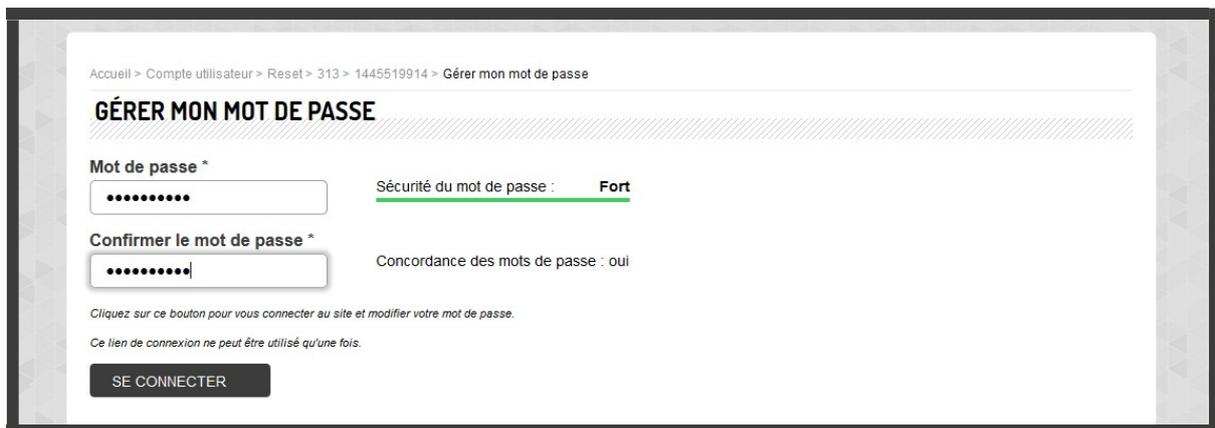
Un formulaire vous invite à créer un compte sur [infos-jeunes.fr](http://infos-jeunes.fr). A cette étape vous choisissez un nom d'utilisateur, le mot de passe est choisi ultérieurement. Afin de créer un compte, vous devez accepter les conditions d'utilisation du site.

Une fois le formulaire envoyé, vous devez **valider la création de votre compte** via votre adresse électronique.

Un message vous prévient : « Nous avons bien enregistré votre demande de création de compte. Afin de finaliser votre inscription, un message de bienvenue avec des instructions supplémentaires a été envoyé à votre adresse e-mail. Il est possible que l'e-mail soit arrivé dans vos courriers indésirables. »



Vous devez alors cliquer sur le lien envoyé par mail pour passer à l'étape du choix du mot de passe et ainsi valider votre inscription.



Une fois le formulaire envoyé votre compte est créé, vous pouvez déposer des annonces.

## Étape 2. Déposer une annonce

Dès que le compte utilisateur est créé, l'adresse [infos-jeunes.fr/user](https://infos-jeunes.fr/user) reprend les détails du compte et vous permet le dépôt d'annonces.

Merci pour le réglage de votre mot de passe, le processus d'inscription est terminée.

Accueil > JohnDo

**JOHNDO**

**GÉRER MON COMPTE :**

- Modifier >
- Déconnexion >

**Statut:** Association / Fondation

**Nom:**  
Do

**Prénom:**  
John

**Téléphone:**  
0600000000

**Nom de votre organisation, si vous n'êtes pas un particulier:**  
CRIJ Pays de la Loire

**AJOUTER UNE ANNONCE**

- Offre de logement >
- Offre d'emploi / stage / volontariat / bénévolat >

Le choix du type d'annonce à déposer se fait via les boutons « Ajouter une annonce ». Ceux-ci permettent l'accès aux formulaires de saisie des annonces. Au-dessus du formulaire de saisie, un lien renvoie vers une page d'aide qui décrit chaque champ du formulaire.

**CRÉER UNE ANNONCE LOGEMENT**

Besoin d'assistance ? [Découvrez la page d'aide](#)

**Titre de l'annonce \***

**Type de bien \***

- CHOISIR UNE VALEUR -

**Le bien est-il ?**

En colocation  Meublé

**Lieu \***

Choisissez une ou plusieurs options

**Surface \***

m2

**Loyer charges comprises \***

€  OU hébergement contre service

**Montant des charges \***

€

**Détails des charges**

Eau  Electricité  Chauffage  Entretien des parties communes  Internet / téléphone

**Description du bien \***

**GÉRER MON COMPTE**

- Mon compte >
- Se déconnecter >

**Votre annonce est publiée en ligne.** Elle sera modérée par le Centre Information Jeunesse de la Ville du Mans qui reviendra vers vous si des corrections dans la saisie sont à apporter.

**Durée de la publication :** Votre annonce sera publiée durant 15 jours. Un courrier électronique vous sera envoyé 48 heures avant sa dépublication, vous pourrez alors la reconduire à nouveau pour 15 jours.

Si vous le souhaitez, la durée de publication peut être allongée par le Centre Information Jeunesse. N'hésitez pas à nous écrire à [jeunesse.cij@lemans.fr](mailto:jeunesse.cij@lemans.fr) en nous indiquant la fin de publication souhaitée

**Dès que votre logement est loué,** connectez-vous à votre espace pour **indiquer que l'annonce est pourvue** et ce, dans les meilleurs délais, afin de vous éviter des appels d'usagers.

## Informations utiles

- **Ce service gratuit** réunit des **offres de petits logements** comme des chambres meublées, des studios, des T1 ou des T2... ou de colocation, **de particulier à particulier, sans frais d'intermédiaires**, au Mans et en périphérie, ainsi que des **annonces en structures collectives** : résidences Habitat Jeunes ou résidences étudiantes.

- **Vous avez la possibilité d'insérer trois photos du logement**, nous vous encourageons vivement à le faire afin de valoriser votre logement.

- **Louer un logement en tant que propriétaire comporte des droits et des obligations.**

**Pour un conseil complet, neutre et gratuit**, sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales, nous vous invitons à :

- **consulter le site de l'ANIL, Agence nationale d'information pour le logement :**

<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-propretaire/bailleur/>

- **ou contactez l'ADIL : Agence départementale d'information pour le logement du Maine et Loire :** <https://www.adil49.org> (il n'y a pas d'ADIL en Sarthe).

- **Vous êtes en recherche d'informations sur la formule « un logement contre services »**, accédez à la page du CRIJ :

<https://www.infos-jeunes.fr/se-loger/connaitre-les-differents-types-de-logements/logement-contre-services-une-alternative-pour>

- **N'hésitez pas à consulter également le guide logement Le Mans Métropole**, où vous trouverez de nombreuses informations utiles. Disponible dans de nombreux lieux publics :

<https://www.lemans.fr/facile/la-maison/le-logement-pour-les-jeunes/>

## Comment les usagers accéderont à vos offres ?

De plusieurs façons :

- sur le site de la Ville du Mans, dans plusieurs rubriques, dont la page le logement pour les jeunes <https://www.lemans.fr/facile/la-maison/le-logement-pour-les-jeunes/>

Cette page sera référencée sur de nombreux sites, ex : Le Mans Université.

- par le biais du site du CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire et de son appli Tilt :

<https://www.infos-jeunes.fr/>

<https://www.infos-jeunes.fr/decouvrez-tilt-infos-jeunesfr>

## Une question ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le CIJ, Centre Information Jeunesse de la Ville du Mans :

13 rue de l'Étoile - CS 40010 - 72039 LE MANS Cedex 9

02 43 47 38 50

[jeunesse.cij@lemans.fr](mailto:jeunesse.cij@lemans.fr)

Retrouvez nos horaires sont sur [www.lemans.fr/jeunesse](http://www.lemans.fr/jeunesse).